



Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
European Federation of Waste Management and Environmental Services
Europäische Föderation der Entsorgungswirtschaft



REPRÉSENTANT
D'UNE APPROCHE
INTÉGRÉE ET ÉQUILBRÉE
DE LA GESTION DES DÉCHETS
EN EUROPE



Qui sommes-nous:

F La **FEAD** est la fédération européenne représentant l'industrie de gestion des déchets en Europe. Nos membres sont des associations nationales de gestion des déchets réparties dans 20 Etats-membres. Elles détiennent environ 60 % des parts du marché des déchets domestiques et traitent plus de 75 % des déchets industriels et commerciaux en Europe. Leur chiffre d'affaires combiné s'élève à environ 54 milliards d'euros.

La **FEAD** représente près de 3000 entreprises couvrant la totalité des activités de gestion des déchets. Ces entreprises emploient plus de 295000 personnes qui exploitent près de 1800 centres de tri et de recyclage, 1100 sites de compostage, 260 unités de valorisation énergétique des déchets et 1100 décharges contrôlées. Ces entreprises jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration des meilleures solutions environnementales en matière de gestion des déchets.

Objectifs

essentiels et centres d'intérêt:



Les membres de la **FEAD** s'attachent à jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'environnement en Europe, et ce, tant au niveau législatif que pratique. Les services qu'ils proposent permettent de limiter les dommages à l'environnement et à la santé de l'homme.

Les options principales pour la gestion des déchets sont aujourd'hui le recyclage, le compostage, la production de chaleur et d'électricité par incinération ou par une autre forme de traitement thermique, et enfin, l'élimination par mise en décharge. Avant d'être traités, tous les déchets sont collectés et, le cas échéant, soumis à un tri préliminaire.

Les membres de la **FEAD** contribuent également au développement durable. Certains déchets riches en pouvoir calorifique sont transformés en substituts de combustibles fossiles, permettant ainsi de fermer le cycle du carbone et de contribuer aux actions engagées par l'Europe dans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques. Les autres matériaux sont recyclés, permettant ainsi l'utilisation optimale et la valorisation des ressources tout en limitant l'utilisation d'énergie pour extraire de nouveaux matériaux. De même, les déchets biodégradables

destinés au compostage fournissent une solution à l'érosion des sols, un problème particulièrement aigu dans le sud de l'Europe. Cette filière permet ainsi de contribuer à la lutte contre la désertification.

Notre société est une consommatrice vorace : il est du devoir de l'industrie de gestion des déchets de s'assurer que les ressources provenant des déchets soient récupérées lorsque c'est possible afin d'améliorer l'environnement dans lequel nous vivons. Les membres de la **FEAD** acceptent cette responsabilité et s'efforcent en permanence d'améliorer leurs performances.

De nombreuses entreprises représentées à la **FEAD** existent depuis très longtemps et ont été témoins de changements considérables. La collecte des déchets solides municipaux, par exemple, était par le passé considérée comme un service public et, par conséquent, pilotée par les pouvoirs publics dans le seul objectif d'évacuer, pour des raisons d'hygiène, les déchets des ménages et de l'industrie. Elle est aujourd'hui devenue un service fourni par un ensemble d'entreprises publiques et privées dont l'objectif global est de limiter l'impact sur l'environnement des quantités croissantes des divers types de déchets. Une expertise appréciable s'est accumulée avec le temps et de nombreuses idées novatrices ont émergé pour limiter les effets néfastes des déchets sur l'environnement.

Législation:

mise en œuvre des lois et importance du dialogue



La législation européenne s'est très nettement orientée vers les options de gestion des déchets considérées comme les meilleures pour l'environnement. Néanmoins, il faut souvent s'attacher à assurer une certaine rigueur dans l'évaluation d'une option de gestion des déchets.

Vouloir recycler lorsque les ressources consommées excèdent le résultat produit n'a aucun sens! D'autres aspects, notamment la géographie et l'utilisation finale, peuvent souvent permettre de limiter le transport et d'optimiser la valorisation. Il s'agit donc d'éléments cruciaux à prendre en compte lors de la mise en œuvre de la législation ou des stratégies en matière de gestion des déchets.



Les membres de la **FEAD** s'attachent à trouver les meilleures solutions de gestion des déchets dans l'ensemble de l'Europe en tenant compte des besoins locaux. Dans cet esprit, un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes permet de trouver des solutions équilibrées et acceptables pour l'environnement.

Pour atteindre de tels objectifs et assurer la compétitivité de l'industrie européenne, il est nécessaire de créer le cadre législatif européen dans lequel des décisions locales peuvent être prises, sans pour autant être excessivement restrictives ou prescriptives.

La mission de la FEAD est d'assurer: QU'UNE LEGISLATION PRATIQUE ET EFFICACE AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE LEGISLATION CONDUISENT A UN ENVIRONNEMENT DURABLE SUR UN MARCHÉ COMPETITIF.

Nos membres



APOH
Slovaquie



ARS
Roumanie



ASEGRE
Espagne



BDE
Allemagne



ČAOH
République Tchèque



ESA
Royaume - Uni



EWMA
Estonie



FEBEM - FEGE
Belgique



FISE
Italie



FLEA
Luxembourg



FNADÉ
France



IWMA
Irlande



KSZGYSZ
Hongrie



LASUA
Lettonie



PASEPPE
Grèce



PIGO
Pologne



SRI
Suède



VA
Pays-Bas



VÖEB
Autriche



YYL
Finlande

Contactez-nous

15, rue Philippe le Bon, B-1000 Bruxelles
Tél: +32 2 732 32 13 • Fax: +32 2 734 95 92
info@fead.be

www.fead.be